

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE ET DE MARTINIQUE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 11, 12 et du 14 mars 2024, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

Spécialité MEDECINE GENERALE (classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	ACHRAF	Abiy Ahmed
2	BATUMANA DIAKIESE	Armani
3	BEDROUNE	Soufyane
4	BOFUNGA KATAM	Hervé
5	BOUAKA	Mawuto Léopold
6	CLAUTEAUX	Pedro
7	FEUTCHING	Franck Messemen
8	HABONIMANA	Aimable
9	HAKIZIMANA	Gérard
10	HARINGANJI	Fabrice
11	JAMAI	Noureddine
12	KEZIMANA	Chadrack
13	KIPHUNDA	Christian
14	LUKONGA DJUMA	Yannick
15	MADIATA MASSALA	Eric
16	MBOUTNGAM	Isaac Sylvain

	NOM	Prénom
17	NDONGALA NZOLA	John
18	ZAMMOURI	Khouloud

Cette liste est valable 18 mois.

Cayenne, le 14 mars 2024

Dimitri Grygowski
 Directeur Général de l'ARS de Guyane
 Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

Pour le directeur général et par délégation
 Le directeur général adjoint
 de l'agence régionale de santé de Guyane.

Romain BROCHARD

